

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Présents-es :           | Mme Simone BOWMAN, Présidente  |
|                         | Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER et Geneviève MAYTAIN  |
|                         | MM. David BÉDERT, Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, René GISIGER, Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON |
| Secrétaire :            | M. Jacques NIERLE, Secrétaire général  |
| Conseil administratif : | M. Fernand SAVIGNY, Maire<br>MM. Yves Marie TRONO et Christian GORCE, Conseillers administratifs   |
| Excusée :               | Mme Bénédicte DE RAEMY   |
| Procès-verbaliste :     | Mme Véronique PRETI  |

---

### ORDRE DU JOUR

---

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| <b>A.</b> | <b>Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 25 janvier 2018 ...</b>             | <b>2</b>  |
| <b>B.</b> | <b>Communications du Bureau du Conseil municipal .....</b>   | <b>3</b>  |
| 1.        | Nomination d'un(e) vice-président(e) du Bureau du Conseil municipal .....  | 3         |
| 2.        | Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 31 janvier 2018..... | 4         |
| 3.        | Informations diverses .....  | 4         |
| a)        | Démission de M. D. Bédert du Conseil municipal.....  | 4         |
| b)        | Délégation unique à l'Aire des Seniors .....   | 4         |
| <b>C.</b> | <b>Rapports de commission.....</b>   | <b>5</b>  |
| 1.        | Rapport de la Commission Enfance et Jeunesse concernant les bénéficiaires d'une crèche dans la commune de Perly-Certoux.....       | 5         |
| 2.        | Rapport de la Commission des finances relatif à l'examen du plan financier 2018 - 2028.....  | 6         |
| <b>D.</b> | <b>Communications du Conseil administratif.....</b>  | <b>12</b> |
| 1.        | Informations diverses .....  | 12        |
| a)        | Hospice général : demande de prolongation de la convention.....  | 12        |
| b)        | Caritas : point de situation .....   | 12        |
| c)        | Dates des manifestations officielles en 2018 .....   | 12        |
| d)        | Tram : point de situation .....  | 13        |
| e)        | Dépassement de crédit : utilisation de la subvention destinée aux vétérans du FCPC pour un transport de juniors.....               | 13        |
| f)        | Invitation de Genève Futur Hockey .....  | 14        |
| <b>F.</b> | <b>Propositions individuelles &amp; questions .....</b>  | <b>14</b> |
| a)        | Etat de situation des locations au Centre de vie intergénérationnel .....  | 14        |
| b)        | Délégués aux associations .....  | 14        |
| c)        | Règlement du Conseil municipal .....   | 14        |
| d)        | Talus vers la patinoire.....   | 14        |

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

|    |  |    |
|----|--|----|
| e) | Boostage nautique de Pâques .....                        | 14 |
| f) | La poste .....   | 14 |
| g) | Documents électroniques.....                             | 14 |
| h) | Chemin de la Lissole .....                               | 15 |
| i) | Plantes au milieu de la salle du Conseil municipal ..... | 15 |
| j) | Cuisines scolaires sur le site internet.....             | 15 |

Mme la Présidente Simone Bowman souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs, MM. Christian Gorce et Yves Marie Trono.

### A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 25 janvier 2018

P. 5, 2<sup>e</sup> le dernier paragraphe avant la fin, ajouter et modifier : *M. Savigny précise que l'amortissement **dans les comptes de la commune est neutralisé par un loyer versé par un tiers la crèche**. Ne sont pas présentées dans ces estimations de coûts, les subventions que la commune recevra par place de crèche créée **qui sont pris en compte au niveau des recettes fiscales**. De même, la subvention des parents est théorique, la base de l'étude ~~étant de prendre~~ **ayant pris** une participation assez élevée des parents.*

Suite à une demande de M. Prina, M. Savigny précise que les mêmes chiffres sont reportés dans le Plan financier, que M. Prina évoque par anticipation, sauf pour la première année **dans laquelle la crèche n'est ouverte que pendant 4 mois**.

P. 6 :

2<sup>e</sup> paragraphe, dernière phrase, corriger : (...) selon une clé de répartition qui ~~doit~~ **devrait** être précisée par une Commission.

3<sup>e</sup> paragraphe, corriger : *Mme Fernandez Page demande s'il y a une différence selon la provenance des enfants. M. Savigny répond que ~~les scénarii~~ **le modèle de simulation tiennent compte permettrait de tenir compte** aussi d'une possibilité que la commune retienne moins de places que **le maximum** prévu pour ses habitants, les autres places pouvant être mises à disposition de tiers hors commune.*

4<sup>e</sup> paragraphe, modifier : M. Gorce ~~souligne~~ **souhaite** que les Commissions des finances et Enfance et Jeunesse puissent examiner le projet.

Avant-dernier paragraphe, modifier : *M. Savigny complète le tableau des coûts **de la crèche** en indiquant qu'ils n'incluent pas le coût du loyer de la garderie, qui interviendra en ~~augmentation~~ **supplément** des coûts de la garderie, **que celle-ci déménage ou pas**.*

P. 7, point 2 :

Milieu du 1<sup>er</sup> paragraphe du point 2, modifier : (...) qui va arriver pour la commune ces prochaines années avec le déménagement de sociétés ~~ou~~ **et** la réforme de la fiscalité des entreprises RIEIII-PF17, (...)

2<sup>e</sup> paragraphe, dernière phrase, modifier : *La simulation pour Perly-Certoux porte sur un espace plus grand, de 10 ans, car, en matière ~~de subvention ou de fiscalité~~ **d'effets des instruments péréquatifs**, les décalages sont parfois plus grands que 4 ans.*

3<sup>e</sup> paragraphe, modifier : *Pour la démarche, M. Savigny indique qu'il a fallu déterminer tous les projets qui sont planifiés ~~à certaines années~~, dont ceux de la feuille de route présentées lors de la séance précédente, pour les insérer dans ce plan financier. Apuré des ~~événements~~ **éléments** extraordinaires, (...)*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

P. 8 :

Dès le milieu du 1<sup>er</sup> paragraphe, modifier : (...) ~~Donc, il faut~~ **faudrait** augmenter de 10% le taux des centimes additionnels moyens de l'ensemble des communes en 2020, (...) Ce ratio est un multiplicateur **dans le calcul de** l'indice de capacité, qui influe sur ~~la péréquation~~ **les instruments péréquatifs**. Mais, si le taux de centime additionnel de Perly-Certoux augmente, cela se fera en même temps qu'une augmentation du taux de centime additionnel des autres communes, donc cela ~~réduit~~ **réduira** l'impact de ~~la péréquation~~ **l'effet péréquatif de notre propre augmentation du centime additionnel**.

3<sup>e</sup> paragraphe avant la fin, modifier : L'indice de capacité est ~~lié à~~ **décomposé en** trois éléments : le patrimoine administratif (soit les m<sup>2</sup>), le nombre d'élèves et le nombre d'habitants. Les recettes fiscales théoriques sont divisées par chacun de ces trois éléments, **et le résultat comparé à celui de l'ensemble des communes**, lesquels font l'objet ~~d'une pondération~~ **d'un calcul de moyenne pondérée**, pour parvenir à un indice annuel, la moyenne des indices sur trois ans donne l'indice utilisé **pour définir l'effet de** tous les outils péréquatifs de la commune.

P. 9 :

7<sup>e</sup> paragraphe, avant-dernière phrase, ajouter et modifier : **De manière simplifiée**, cela donne la valeur de ce que l'on ~~reçoit~~ **aurait reçu** si l'on ~~augmente~~ **augmentait** d'un centime le taux d'imposition communal.

Dernier paragraphe, ajouter et corriger : M. Savigny répond que la répartition ~~prise en compte des fonds issus du~~ **prélèvement de 0.22%** est de l'ordre de CHF 19 millions.

P. 10 :

2<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> phrase, modifier : Le scénario D ~~examine~~ **simule** un centime additionnel augmenté à 50 à partir de 2020 avec prise en compte d'un projet de crèche (...)

4<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> phrase, ajouter : Il résume que la perte fiscale ~~de l'entreprise qui va quitter la commune~~ est due **au départ d'entreprises** en 2018 **et à RIEIII** et représente CHF 2.5 millions (...)

Page 11, 3<sup>e</sup> paragraphe, ajouter : M. Gorce rappelle que l'objectif était ~~d'amener le coût~~ **de présenter un coût estimatif** de la crèche et aussi d'avoir une perspective **des coûts de fonctionnement** sur les années.

**Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018 est adopté par 11 voix « pour », aucune voix « contre » et cinq abstentions.**

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 25 janvier 2018

**Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 25 janvier 2018 est approuvé par 11 voix « pour », aucune voix « contre » et cinq abstentions.**

### B. Communications du Bureau du Conseil municipal

#### 1. Nomination d'un(e) vice-président(e) du Bureau du Conseil municipal

La Présidente informe que le président de la liste « Devise Labor Felicitas » a communiqué ce jour par téléphone le nom d'un candidat à la vice-présidence du Bureau. Ce dernier se composerait ainsi de :

- Mme Bowmann, Présidente
- **M. Christian Cheyroux, Vice-Président**
- M. R. Gisiger, membre
- M. J. Nierlé, secrétaire

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

**A l'unanimité des membres présents, soit par seize voix « pour », la composition du Bureau est arrêtée comme suit : Mme Simone Bowman, Présidente, M. Christian Cheyroux, vice-Président, M. René Gisiger, membre, M. Jacques Nierlé, Secrétaire.**

L'assemblée applaudit et M, Cheyroux, avant de rejoindre le Bureau, remercie brièvement l'assemblée de sa confiance.

2. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 31 janvier 2018

M. Cheyroux signale qu'il n'a pas trouvé trace de la mention « extraordinaire » dans les documents qu'il a reçus. La Présidente confirme. M. Nierlé indique qu'il s'agit d'une erreur.

M. Trono informe que toutes les assemblées de l'ACG sont dites extraordinaires, sauf une qui est statutaire.

Ceci dit, la Présidente met l'objet au vote.

**Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 31 janvier 2018 relative à la subvention de CHF 300'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy Marignac.**

3. Informations diverses

- a) Démission de M. D. Bédert du Conseil municipal

La Présidente lit le courrier de M. Bédert :

*Madame la présidente,  
Messieurs les conseillers administratifs,  
Monsieur le secrétaire général,*

*Par ces quelques mots, je vous informe de ma décision de quitter ma fonction de conseiller municipal avec effet immédiat.*

*Je remercie l'ensemble du conseil municipal, ainsi que les conseillers administratifs, pour ces années passées à vos côtés.*

*Je remercie aussi l'administration communale.*

*Meilleures salutations*

*David Bédert.*

La procédure est en cours pour assurer son remplacement.

- b) Délégation unique à l'Aire des Seniors

Ce point est reporté de la dernière séance, comme le rappelle la Présidente. Il s'agit de clarifier la délégation auprès des associations de seniors qui se sont fondues en une, l'Aire des Seniors, et elle propose que Mme Blatter Barros da Silva assure cette délégation, la Présidente faisant partie du Comité de cette association.

Mme Blatter Barros da Silva accepte volontiers.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

**Par 15 voix « pour » et une abstention, le Conseil municipal désigne Mme Blatter Barros da Silva comme déléguée du Conseil municipal auprès de l'Aire des Seniors, association qui compte la Collégiale des Aînés comme membre, laquelle n'a dès lors plus de délégation municipale distincte.**

c) Séance des commissions réunies sur le Plan directeur communal

La Présidente rappelle que toutes les Commissions doivent faire leurs remarques sur le procès-verbal de cette séance des commissions réunies. A ce jour, seules deux Commissions l'ont fait.

### C. Rapports de commissions

La Présidente met en discussion les deux rapports l'un après l'autre, puisqu'ils traitent du même sujet, et elle les fera voter ensuite séparément.

1. Rapport de la Commission Enfance et Jeunesse concernant les bénéficiaires d'une crèche dans la commune de Perly-Certoux

Mme Maytain, présidente de la Commission, rappelle que le mandat donné à la Commission, était de mettre en exergue les bénéficiaires qu'une crèche pouvait apporter pour les jeunes familles de la commune, et pour la commune-même. Mme Maytain indique que, s'il y a des bénéficiaires, il en est un que ce projet n'a pas, c'est le bénéficiaire financier.

Mme Maytain rappelle que ce projet a comme point de départ des demandes répétées de jeunes parents pour la réalisation d'une crèche dans la commune. Une étude a été commandée pour évaluer si ces demandes avaient une réalité. En mai 2012, l'étude a confirmé la nécessité d'avoir une crèche sur la commune, notamment lié à l'évolution de la société et au fait que 90% des femmes travaillent par choix ou par nécessité. La Commission a relevé les alternatives à la crèche : les mamans de jour qui sont quatre sur la commune, les jeunes filles au pair mais cela nécessite une chambre supplémentaire, les nannies et les grands-parents, ainsi que le jardin d'enfant. Ces alternatives sont nécessaires, mais ne combleront pas le besoin d'une crèche.

Pour la commune, une crèche garantit qu'elle resterait totalement intergénérationnelle. En permettant aux deux parents de travailler, cela apporterait un bénéfice fiscal pour la commune. Et la présence d'une crèche sur le territoire peut être attractive pour une entreprise, et aussi pour attirer de jeunes familles sur la commune.

La Commission est consciente que pour créer une crèche, il faudra trouver des solutions pour diminuer l'impact financier de cette infrastructure sur les ménages. Mais dire oui à la création d'une crèche, c'est marquer une volonté politique vis-à-vis de la population en faveur d'une telle infrastructure. Il faudra alors, avec la Commission des finances, trouver des solutions pour réduire les coûts. Dire non, c'est faire que tout s'arrête. S'abstenir ne changera pas la nécessité de travailler pour trouver des solutions financières, mais l'image sera moins nette pour la population.

Mme Maytain estime qu'il faut exprimer clairement la volonté d'avoir ou non une crèche. Si le Conseil municipal dit oui, il faudra voir jusqu'où ce sera acceptable pour les contribuables de la commune. Des inconnues existent pour le futur, dans dix ans, où l'on ne sait pas où en sera la commune, avec ou sans entreprises, etc.

M. Escher souhaite savoir si les besoins établis en 2012, de 35 à 50 places, sont toujours d'actualité en 2018.

Mme Maytain rappelle que pendant les six ans depuis l'étude, la commune a recherché un lieu pour cette crèche. Mais aucune étude n'a été refaite depuis 2012. La question de faire une crèche de 54 places, comme proposé, ou plus petite, doit être discuté.

Mme Blatter Barros da Silva précise que la Commission a disposé des chiffres de l'évolution de la population par tranche d'âge, et que, même si certaines choses ont bougé, le nombre d'enfants concernés est resté d'actualité avec le nombre de places de crèche prévues.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude pense que, même si l'évolution de la population n'est pas linéaire à cause de différents facteurs, le besoin d'une crèche restera constant.

M. Savigny rappelle que la cible d'une crèche est définie par le canton comme « l'ensemble des enfants qui ont moins de 4 ans révolus au 31 juillet d'une année ». M. Savigny a fait une simulation pour 2015 et présente une diapositive de l'évolution de cette population.

M. Delaude souligne les cycles, sans doute liés à un jeu de départ-arrivée sur la commune, rendus visibles sur ce tableau, qui seront certainement aussi la règle dans le futur.

M. Trono rappelle les futurs logements du projet Bourgeois, dont beaucoup seront en LUP, donc accessibles pour des jeunes familles.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au rapport suivant.

### 2. Rapport de la Commission des finances relatif à l'examen du plan financier 2018 - 2028

M. Prina, président de la Commission des finances, informe que celle-ci s'est réunie à trois reprises entre le 31 janvier et le 8 février 2018. La première séance a été dédiée à l'étude du modèle informatique créé par M. Savigny, et du plan de base A, c'est à dire sans crèche. Les commissaires ont commencé par le taux de renchérissement pris en compte sur dix ans dans les différentes rubriques, les hypothèses d'évolution de la capacité financière suite à la RIE III et PF17, et l'impact de ces réformes sur toutes les communes. La Commission a constaté que l'impact d'un écart d'un centime du centime moyen des communes sur les finances de Perly-Certoux se chiffrerait en dizaine de milliers de francs et non en centaines de milliers de francs. La Commission a revu comment était compté le départ ou le changement d'entreprises sur la commune. M. Prina rappelle que M. Savigny avait présenté en décembre 2017 un plan d'investissement, qui a été pris en compte dans le modèle sous forme de « tableau des projets d'investissements actuels et futurs », avec un impact direct en charges d'amortissement et en frais de fonctionnement s'ils en avaient. M. Prina note que le plan d'investissements n'avait pas pris en compte la crèche, en tous les cas dans le plan A, ni le Centre culturel, ni l'impact du PDCom, puisque celui-ci a un horizon de plus de 10 ans. Le modèle prend en compte les emprunts financiers, les conséquences sur la trésorerie, les liquidités, les intérêts mais aussi des produits, par exemple, les loyers du Centre de vie intergénérationnel et du projet Bourgeois. Deux cent cinquante nouveaux habitants ont été également intégrés comme apport en matière de fiscalité.

Au vu de l'examen du plan A, la Commission a décidé de séparer en deux l'objet. Le problème de l'impact sur les recettes fiscales de la réforme de la fiscalité et du départ ou changement d'activités d'entreprise forment un point. L'autre point est composé par l'impact de la prise en compte des frais de fonctionnement de la crèche, si l'on décide d'en réaliser une. M. Prina souligne que le premier point représente CHF 2,6 millions, qui disparaissent d'un seul coup, en 2019 ou 2020. La crèche vient après. La Commission a donc regardé des pistes de réflexion pour compenser cette perte de CHF 2,6 millions. Elle propose trois pistes : Le premier volet porte sur un examen des charges et revenus sur les budgets de fonctionnement futur. Il faut analyser certaines prestations offertes dans le cadre de la commune, qui pourraient être rediscutées en fonction de critères économiques et politiques, les prestations qui pourraient être transférées, supprimées, ou redéfinies, et d'autres valorisées. De même, des travaux aujourd'hui sous-traités pourraient être réalisés à l'interne, des prestations aujourd'hui gratuites pourraient être facturées par l'administration.

Le second volet touche les investissements. La Commission a fait l'exercice d'observer ce qui se passe si, à partir de 2019, les investissements étaient de CHF 0.-, ce qui n'est pas possible, rappelle M. Prina, certains investissements sont dus chaque année. Mais, le déficit tomberait à environ CHF 1,2 millions, ce qui donne de l'optimisme sur les réductions de coûts. M. Prina rappelle les amortissements complémentaires qui sont faits et qui devraient, en 2018, encore être les plus importants possibles pour réduire le déficit futur.

Le troisième volet est le centime additionnel. M. Prina rappelle que celui-ci a déjà passé de 46 à 43 ct il y a quelques années. Pour l'instant, la Commission ne peut pas dire de combien il faudrait augmenter le centime additionnel. L'exercice a été fait avec une augmentation de 10 ct mais on sait que ce sera moins.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La Commission a fait aussi l'examen de la crèche. Elle pense qu'une crèche a une place dans la commune, mais, au regard de ce que M. Prina vient de dire, il faudra limiter son impact financier, en particulier sur les centimes additionnels. Il faut revoir le nombre de places proposées, actuellement de 54 places, la moyenne des communes genevoises étant de 36 places. La Commission propose aussi d'examiner d'autres alternatives de crèches, dont les frais de fonctionnement pourraient être inférieurs, ou un modèle de crèche que la commune n'aurait qu'à subventionner. La Commission n'a pas examiné ces alternatives mais elle sait qu'elles existent.

La Commission est d'avis d'autoriser le Conseil administratif à mettre en œuvre le crédit d'étude de CHF 167'000.-, sur lequel le Conseil municipal a voté lors de la séance précédente, pour la réalisation d'une crèche dans le cadre du projet Bourgeois, indépendamment de la décision finale. Pour la Commission, il est important de donner mandat au Conseil administratif de faire l'exercice de rechercher des mesures d'économie et des nouvelles recettes, d'examiner l'opportunité de reporter un certain nombre de projets d'investissements, de poursuivre son mandat dans la mise à disposition de places de crèche, soit rechercher d'autres alternatives moins coûteuses pour la commune, et de revenir vers le Conseil municipal afin de garantir des choix politiques pour que les choix d'économies, des résultats financiers associés et l'augmentation des centimes additionnels soient acceptés et que le Conseil municipal puisse les défendre devant la population. M. Prina réaffirme que le problème majeur, c'est la perte fiscale et pas la crèche.

M. Gisiger souhaite compléter en disant que, si le Conseil municipal est pour la crèche, il devra faire des choix. Pour le moment, toutes les demandes de crédit ont été approuvées mais dès 2020, il faudra faire des choix, renoncer à des projets autres que la crèche pour pouvoir réaliser la crèche. Il rappelle que l'on ne pourra pas augmenter le centime additionnel comme on veut. Le choix est important.

M. Trono demande ce que la Commission entend par « arrêter tous les investissements ». Dans la liste figure l'école et la réfection de l'école, dévisée à CHF 12 millions. Il veut s'assurer que c'est bien ce type d'investissements qui est mis à CHF 0.- dans le scénario, pour arriver à CHF 1,2 millions de déficit.

M. Prina confirme. Ces CHF 1,2 millions donnent l'ordre de grandeur de l'effort qu'il faudra faire.

M. Escher demande quelles entreprises vont partir et si c'est une certitude.

La certitude est confirmée par plusieurs membres mais les noms des entreprises ne peuvent être donnés.

M. Hilty demande sur quelle base M. Prina s'appuie pour affirmer que l'augmentation des centimes additionnels énoncée par M. Savigny (de 10 centimes) pourrait fortement être abaissée.

M. Prina rappelle que l'exercice ne s'est porté que sur la partie sans crèche. Mais il rappelle que l'effort sera difficile, puisque, à l'arrêt des investissements, il faudra ajouter des économies, et la commune devra dire « non ».

M. Hilty reconnaît que ce rapport lui fait souci. Il est basé sur des estimations. Pour M. Hilty, la commune est ultraconservatrice. Des investissements ont été faits, oui, mais pour des associations, on fait le strict minimum. S'il faut encore aller voir les subventions versées aux associations, cela lui fait peur, il a l'impression qu'on ne pourra plus rien faire dans la commune.

M. Gisiger répète que ce n'est pas ce que la Commission dit, mais qu'il faudra faire des choix douloureux.

M. Trono invite à la mesure. Le Conseil administratif, si c'est son mandat, ira chercher des économies, mais il ne reviendra pas vers le Conseil municipal en disant « on a trouvé CHF 2,6 millions d'économies ». M. Trono rappelle que les subventions juniors représentent quelques dizaines de milliers de francs. Là, la commune a un autre sujet, d'une autre proportion. La crèche, c'est CHF 1 million de frais de fonctionnement. La réduction du nombre de places donnera sans doute une baisse, mais M. Trono est convaincu que la commune n'échappera pas à une augmentation du centime additionnel. Faire croire qu'on pourra faire une crèche au rabais, pour gagner un centime, il en doute. La crèche, c'est un choix politique qu'il faudra assumer. Il rappelle que les coûts ne sont pas fixés par la commune mais par les lois, qui fixent les normes et les salaires.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Prina souligne que l'exercice est là pour minimiser l'impact de la perte financière de CHF 2,6 millions. Comme les communes n'ont pas le droit de faire des pertes, il faudra bien monter le centime additionnel. Il rappelle que les budgets de la commune sont déjà faits au plus juste. Il n'y aura pas de miracle.

M. Schweizer répète que la crèche est un choix politique, aller sur l'aspect financier n'est pas forcément une bonne chose. Il regrette le discours qui oppose la crèche à d'autres projets. Il insiste sur le fait que ce n'est pas la crèche qui sera responsable de la hausse du centime additionnel mais bien la RIE III et les entreprises qui quittent la commune. Pour M. Schweizer, c'est fausser le débat que de dire que c'est à cause de la crèche que l'on devra réduire d'autres projets. C'est bien la réforme fiscale qui y contraint, puisque la crèche représente seulement 2 ou 3 centimes additionnels sur les 10 avancés. C'est effectivement un choix politique de se dire qu'on offre quelque chose pour le dynamisme futur de la commune et son développement.

M. Gorce complète que la crèche prévue est de qualité. Elle représente un coût mais a aussi des avantages pour les enfants. Faire des économies sera nécessaire, pas que pour la crèche, mais la crèche doit être analysée d'une part à travers le rapport de la Commission Enfance et Jeunesse, pour son intérêt pour la commune, et aussi par rapport à la dépense que cela représente, qu'il faut assumer politiquement.

S'agissant aussi de coûts, M. Savigny invite à se comparer avec les autres communes. Il présente des graphiques comparatifs sur le centime additionnel. Avec 54 centimes, actuellement, la commune serait au-delà des communes sur le canton. M. Savigny compare la commune aussi sur les critères de la capacité financière, de la taxe professionnelle, de la dépense par habitant, etc. La commune se situe parfois dans le haut, parfois dans le bas du tableau. M. Savigny présente un graphique de la population cible des crèches, de 0 à 4 ans. Il représente ce que les communes mettent à disposition de la population pour répondre à cette population cible. La commune de Plan-les-Ouates, qui est la meilleure, apporte une réponse à 45%. Perly-Certoux figure sur ce tableau avec les places des mamans de jour et de la garderie. En ajoutant les 54 places de crèche projetées, la commune apporterait une réponse qui dépasserait celle des autres communes.

M. Gorce revient sur un graphique pour relever que les charges de la commune sont équilibrées par rapport à sa population, et par rapport à ce même ratio dans d'autres communes. Du coup, pour revenir sur l'inquiétude de M. Hilty, il relève que la commune n'a peut-être pas de problème d'économies mais plutôt de recettes à trouver. La recherche d'économies sera limitée par rapport au niveau des charges actuelles.

Par rapport au premier tableau sur les centimes additionnels, M. Delaude rappelle qu'avec RIE III, toutes les communes devront augmenter leur centime additionnel.

M. Savigny répond que non, seules 4 communes sont fortement touchées par une baisse des recettes, dont Perly-Certoux. Pour M. Savigny, prendre une décision politique, oui, mais il ne faut pas oublier les aspects financiers car c'est cela qu'il faudra vendre à la population. Il faut voir jusqu'où l'on veut aller avec une augmentation des centimes additionnels et ensuite voir quelle crèche on peut faire.

M. Trono précise qu'il faudra aussi expliquer à la population que cela fait plus de 10 ans qu'une manne tombe sur la commune, ce qui lui permet de maintenir le centime à 43. Nous pourrions déjà être à 49, par exemple. Maintenant, c'est un problème de recettes et de compensation de ces recettes.

Mme Fernandez Page se pose la question du timing de la création de cette crèche. La commune est face à beaucoup d'inconnues, finalement. Cette crèche vient-elle au bon moment, se demande-t-elle, car on ne sait pas non plus si la population va augmenter.

M. Delaude rappelle qu'un des arguments du projet Bourgeois était l'emplacement pour une crèche. Il se demande s'il est possible de trouver le bon timing. Pour lui, le moteur est l'existence d'une surface pour la crèche.



## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Fernandez Page estime qu'un nouveau quartier se créera à Perly et qu'il sera possible d'y faire aussi une crèche. Elle estime qu'attendre de savoir si de nouvelles entreprises vont s'implanter dans la commune faciliterait la création d'une crèche.

M. Hilty la rejoint, il estime que financièrement, ce n'est pas le moment d'investir dans une crèche. Quant à attendre des recettes, le PDCom ne se réalisera pas avant 10 ans. Il reconnaît le besoin d'une crèche, mais aujourd'hui, avec ce qui a été présenté au niveau des recettes fiscales, il ne peut pas, pour 5% de la population impactée, demander à tout le reste de la population de sortir le portefeuille. En l'état actuel des choses, il est clairement contre.

Mme Fournier souligne qu'avec 36 places, la commune se trouverait dans la moyenne, et pas au-dessus, ce qui serait suffisant. Elle estime que, si l'on part sur une crèche, avec des solutions à trouver, on les trouvera en étant devant le problème plutôt qu'en laissant aller, comme cela a été le cas ces dernières années.

M. Cheyroux estime le rapport de la Commission des finances prudent et comprend qu'il faut réfléchir, notamment sur les investissements à faire. Il estime que ces prévisions à dix ans forment un bon point de départ et partage l'avis de Mme Fournier quand elle dit que c'est quand on est devant les problèmes qu'on trouve les solutions. Il propose de revoir les investissements en millions, de les restructurer et de les étaler dans le temps. Il suggère aussi d'être plus dynamique et de générer des actions pour augmenter les revenus, en étant plus visible au niveau du secteur économique. Concernant la crèche, il trouve le graphique révélateur. Une crèche à 54 places ou à 36 places pourrait aussi répondre à l'intérêt de voisins, qui pourraient investir également. Le projet Bourgeois est une opportunité à saisir sans attendre. Il propose donc d'aller de l'avant avec la crèche, les solutions viendront en avançant.

M. Gaudin estime que la responsabilité est énorme et il se demande s'il ne faudrait pas demander aux communiens de se prononcer.

M. Simon revient sur la simulation sans investissements de la Commission des finances et rappelle que la perte, sans crèche, sans investissements, est de CHF 1,2 millions. Il faudra donc de toute façon compenser ce manque de recettes. M. Simon reconnaît ne pas savoir comment trouver des recettes, ni non plus comment vendre à la population l'obligation de compenser cette perte.

M. Cheyroux se souvient que lors de la première séance du Conseil municipal de cette législature, il a été confronté à une dépense de CHF 34 ou 35 millions, pour le projet Bourgeois. La responsabilité est là, mais elle a déjà été assumée une fois. La crèche est dix fois moins importante.

M. Prina souligne que cette dépense avait une rente derrière, un remboursement. La crèche, c'est une dépense constante.

M. Hilty constate qu'un référendum sur la décision de ce jour serait un moyen pour la population de décider sur ce sujet.

Mme Maytain rappelle que Perly-Certoux est la seule commune de 3000 habitants qui n'offre aucune place de crèche à ses habitants. C'est aussi un élément à prendre en compte. Onze communes n'ont pas de crèche, Aire-La-Ville en crée une avec Confignon, Troinex et Bardonnex travaillent sur un projet de crèche. Mme Maytain relève que cela coûte très cher mais elle ne sait pas si Perly-Certoux peut rester en arrière. Elle souhaite que le travail de recherches d'économies et de recettes soit fait pour pouvoir décider et déplore que la crèche soit le seul élément facile à écarter. Si la décision est trop lourde pour le Conseil, une initiative peut être lancée ou un référendum lancé contre la décision prise par le Conseil.

M. Prina rappelle que la Commission n'était pas opposée à une crèche puisqu'elle suggère de libérer le crédit d'étude voté la dernière fois. Il réitère la nécessité de réfléchir à des alternatives, où les coûts pourraient être partagés.

Mme Maytain souligne que ce travail vaudra la peine d'être fait que si l'on accepte le rapport de la Commission Enfance et Jeunesse.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Prina regrette le libellé des conclusions du rapport de la Commission Enfance et Jeunesse, qui aurait pu être formulé pour aller vers un travail de recherche de solutions alternatives.

Mme Maytain précise que le rapport sur la crèche voulait aller vers un signal fort à la population. Mais, les deux rapports sont conjoints, et montrent les efforts et les solutions à trouver.

M. Trono rappelle qu'il n'y a pas de poule aux œufs d'or. Il ne sera pas possible de trouver de quoi abaisser la hausse du centime de 10 à 4.

Mme Maytain, revenant sur les propos de M. Trono, estime que l'acceptable sera difficile à trouver. Peut-être qu'il faudra passer par le vote de la population pour le déterminer.

M. Hilty relève les improbabilités et dit que la seule certitude, c'est que cette crèche sera un gouffre financier. Les communiens conserveront de toute façon les 3 centimes additionnels qu'elle coûte, peu importe les économies. Les économies porteront sur les 7 centimes.

M. Gisiger relève qu'en cas de vote, ce ne sera pas avant l'année prochaine et le résultat pourra être un « non ». Il relève que la commune souffre d'un manque de places de travail. Il faut attirer les entreprises, c'est le problème numéro un. Par ailleurs, le lieu de la crèche n'est pas idéal pour partager la crèche avec d'autres communes. Il rejoint Mme Maytain sur l'idée qu'une crèche pourrait attirer les entreprises. Mais, si le centime est trop haut, les fortunés de la commune partiront ailleurs. La commune est dans un dilemme comme elle n'en a jamais connu.

M. Trono regrette que le Plan directeur communal n'ait pas avancé car pour faire venir des entreprises, il faut savoir où les mettre.

Mme Blatter Barros da Silva demande combien de temps cela prend pour lancer une initiative.

Des membres lui répondent que c'est le temps de récolter les signatures.

Mme Maytain estime qu'il faut aller de l'avant avec le travail du Conseil administratif et des Commissions, et de revenir avec des propositions, une vue des coûts plus exacte, ce qui permettra une décision du Conseil. Elle trouve intéressant de faire ce travail sur les 10 centimes additionnels avec la crèche plutôt que sur les 7 centimes additionnels sans la crèche.

M. Escher, revenant sur l'idée de référendum, estime qu'aujourd'hui un travail en amont doit être fait mais sa position est que les Conseillers municipaux ont été élus par le peuple pour prendre des décisions, et que si la population n'est pas satisfaite par la décision, c'est à elle de lancer un référendum. Le débat sur ces instruments ne devrait pas avoir lieu ici.

M. Roux demande si le Conseil municipal ne pourrait pas augmenter lui-même ce soir les centimes et voir ce que la population dira là-dessus.

M. Savigny répond qu'on ne va pas augmenter les centimes maintenant sans savoir si l'on a besoin de le faire. Il faudra le faire au moment du vote du budget, et la population pourra aussi lancer un référendum contre cette décision si elle le souhaite.

Mme Fernandez Page voudrait souligner que, si la crèche devait ne pas se faire, il faudrait offrir des solutions aux habitants pour la garde d'enfants.

Mme Maytain souligne que c'est l'objectif du travail encore à faire.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Cheyroux rappelle que la crèche est un moyen mais pas la finalité. La prime enfance est le segment de la population sur lequel la commune n'agit pas encore. Des prestations doivent être offertes.

Mme Maytain souligne que la commune du Grand-Saconnex dispose de deux crèches et a, en plus, acheté des places de crèche en ville. Donc, beaucoup de solutions existent.

M. Hilty invite à voter sur les deux rapports.

M. Gorce revient sur une des conclusions du rapport de la Commission des finances, relatif à la délibération sur le crédit d'études pour la crèche de la séance précédente. Il précise que l'argent sera dépensé pour étudier, non pas des variantes ou sous-variantes, mais l'aménagement d'une crèche, celle qui a été présentée au Conseil municipal, en vue de déposer une autorisation de construire pour ce projet. Si, en cours de route, après les réflexions, la commune aboutit à un autre aménagement, une autre solution, ce ne sera pas pris dans ce crédit-là. La réduction du nombre de places de crèche obligerait à refaire un projet. M. Gorce invite donc à réfléchir s'il faut aller de l'avant, ou s'il faut faire le tour du débat et partir avec un crédit d'investissement sur un projet de crèche bien défini.

Comme M. Prina demande ce que cela veut dire par rapport au rapport de la Commission des finances, M. Gorce répond que cela ne change rien, puisque la Commission autorise le Conseil administratif à poursuivre avec la délibération. Mais, par transparence, il voulait dire avant le vote sur le rapport qu'il se pourrait que le Conseil administratif sursoie à la mise en œuvre de ce crédit au vu des questions soulevées.

Mme Baudet résume qu'un refus ferme définitivement la porte au projet, mais que le vote des conclusions du rapport de la Commission des finances laisse la porte ouverte.

M. Prina demande ce qu'il se passe si tout le Conseil s'abstient sur le rapport Enfance et Jeunesse et vote celui des finances.

Mme Maytain répète qu'un oui est un signal fort, un non un abandon du projet et une abstention brouillerait le message sur la volonté de faire une crèche ou pas.

M. Hilty demande si un refus représenterait une opportunité de présenter un autre rapport sur une autre structure. Si le Conseil municipal refuse 54 places, cela laisse au Conseil administratif l'opportunité de représenter un projet moins grand.

Mme Maytain n'est pas d'accord, car le rapport de la Commission Enfance et Jeunesse propose de démarrer avec une crèche moins grande.

M. Hilty pense qu'il serait possible de voter le rapport de la Commission des finances, qui préconise des économies, ce dont il doute, et ensuite de demander à la Commission Enfance et Jeunesse de revenir avec un projet plus en phase, différent. Il ne voit pas ce qui empêcherait de formuler différemment un projet.

M. Prina revient sur l'une des conclusions du rapport de la Commission des finances, qu'il lit : *De mandater la commission Enfance et jeunesse, ainsi que celle des finances pour définir précisément le cadre dans lequel la réalisation ou la mise à disposition de places de crèche serait acceptable pour la population.* Cela revient à définir le nombre de places, s'il faut envisager un mandat privé-public, car M. Prina indique se rendre compte que, si la commune porte le projet seule, on va vers un échec.

La Présidente résume la discussion et les diverses propositions, puis met aux voix les conclusions des deux rapports comme suit :

**Par dix voix « pour », une voix « contre » et cinq abstentions, le Conseil municipal approuve les conclusions du rapport de la Commission Enfance et Jeunesse concernant les bénéfices d'une crèche dans la commune de Perly-Certoux.**

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

**Par treize voix « pour », une voix « contre » et deux abstentions, le Conseil municipal approuve les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif à l'examen du Plan financier 2018-2028 de la commune de Perly-Certoux.**

### D. Communications du Conseil administratif

#### 1. Informations diverses

##### a) Hospice général : demande de prolongation de la convention

M. Savigny informe que l'Hospice général a demandé à la commune si elle était disposée à prolonger jusqu'à juin 2019 la mise à disposition des deux appartements de la maison de la gendarmerie. Le Conseil administratif est d'avis qu'il peut le faire car il n'a pas de projets qui nécessiteraient de récupérer ces locaux.

##### b) Caritas : point de situation

M. Savigny fait le bilan du service social communal via Caritas pour 2017. Il rappelle que la commune avait signé une convention avec Caritas en 2016. Durant l'année 2017, de manière très régulière, à raison de 2 à 3 appels par mois, vingt-deux situations ont été portées à la connaissance de Caritas par des habitants qui ont appelé sur la ligne directe mise en place entre la commune et Caritas. Sur ces 22 situations, 11 situations ont été réorientées rapidement vers d'autres institutions et 11 situations ont généré l'ouverture d'un dossier ou d'un suivi par Caritas. Ces 11 dossiers concernent 24 personnes entre 25 et 88 ans et 30 enfants. Les problématiques rencontrées sont essentiellement financières (revenu trop faible, endettement, gestion de budget), puis, à égalité, liée au logement, aux assurances sociales et /ou à la santé. Plusieurs interventions financières ont été nécessaires, qui représentent un total de CHF 12'357,50, correspondant à des rattrapages de cotisations financières, camps de vacances, frais de crèche, de dentiste, etc. Le montant évoqué, Caritas l'a cherché auprès de fondations caritatives sur le canton pour répondre à des besoins financiers. La commune n'a été sollicitée que pour un peu moins de CHF 2000.-, somme qu'elle a versée. Comme il était prévu dans la Convention, Caritas a organisé deux ateliers sur la commune pour les habitants, un sur le surendettement, où les jeunes étaient une cible attendue, mais qui n'a pas rencontré l'intérêt des habitants, et l'autre sur l'assurance-maladie qui a été suivi par une dizaine d'habitants. La conclusion est que c'est un instrument qui fonctionne à satisfaction pour la commune sur le rôle de Caritas. Cela permet de décharger les services de la commune qui était confronté à des demandes auxquelles il ne pouvait répondre, faute de formation. Caritas offre des compétences pluridisciplinaires. La garantie de discrétion et d'anonymat est assurée plus facilement que si les habitants devaient venir dans un local communal. La proximité avec les habitants est assurée par Caritas, qui se déplace au domicile des communiers à mobilité réduite pour fournir des prestations.

##### c) Dates des manifestations officielles en 2018

M. Trono communique les dates des manifestations et réceptions officielles en 2018, auxquelles les Conseillers municipaux sont conviés. Voici le tableau, après correction de la date du repas des commissions, prévu le 4 mai (et non le 11) :

|                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| Jeudi 8 mars 2018     | Promotions civiques            |
| samedi 5 mai 2018     | Journée du Printemps           |
| vendredi 4 mai 2018   | Repas des commissions          |
| samedi 26 mai 2018    | Remise du Mérite communal 2017 |
| mardi 12 juin 2018    | Repas des enseignants          |
| vendredi 29 juin 2018 | Promotions scolaires           |

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

|                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| mercredi 1 août 2018      | Fête nationale               |
| Jeudi 13 septembre 2018   | Repas des anciens magistrats |
| vendredi 7 décembre 2018  | Escalade                     |
| mardi 18 décembre 2018    | Noël dans le village         |
| vendredi 21 décembre 2018 | Repas des aînés              |

### d) Tram : point de situation

M. Savigny explique qu'il a participé à un COPIL du Département qui avait pour objectif de faire un point de situation sur le projet de tram. Les informations communiquées portaient sur l'agenda de réalisation du tram. Le planning est retardé avec un début des travaux de la première étape à fin 2019 jusqu'à 2021 ; la deuxième étape, qui concerne Perly, pourrait se réaliser de 2022 à 2024. M. Savigny informe que le projet initial du tram était devisé à CHF 190 millions, avec une participation de 40% de la Confédération. Le budget du projet tram a été réévalué et se monte à CHF 290 millions. Mais, la Confédération reste sur 40% de CHF 190 millions, il y a 100 millions à trouver. Les communes de Lancy et Plan-les-Ouates devaient participer à des aménagements liés à l'arrivée du tram et, compte-tenu qu'on leur attribue une partie des 40% de ces CHF 190 millions, il en coûtera CHF 15 millions pour Lancy et CHF 17 millions pour Plan-les-Ouates. M. Savigny s'est inquiété d'un partage des 40% des CHF 190 millions après la réalisation de la 2<sup>e</sup> partie, il lui a été répondu « Ne vous inquiétez pas, Perly n'aurait rien à payer pour sa partie. » C'est l'information intéressante de cette séance, alors que la commune avait prévu un montant dans son plan financier. Comme elle a été protocolée, la commune ne devrait pas avoir de surprises à ce niveau.

M. Delaude constate que le projet coûte CHF 100 millions de plus et que Perly-Certoux n'aura rien à payer alors que la Confédération ne participera pas plus. Il se demande comment c'est possible, comment ces CHF 100 millions seront financés.

M. Savigny pense que, la route de St-Julien étant route cantonale, c'est la raison pour laquelle cela ne génère pas de coût pour la commune. Il a relevé, lors de ce COPIL, que la loi sur le tram mentionnait les CHF 190 millions et il a demandé si le Grand Conseil avait voté un crédit complémentaire pour passer de CHF 190 à 290 millions. Il lui a été répondu que l'enveloppe était beaucoup plus élevée et que, à l'intérieur de la loi, le canton était libre de mettre cet argent dans un projet ou un autre.

### e) Dépassement de crédit : utilisation de la subvention destinée aux vétérans du FCPC pour un transport de juniors

M. Trono informe que le FCPC a adressé une demande concernant leur équipe de juniors, qui a eu l'occasion d'être invitée par l'AC Milan à participer à un match à Milan et à assister à un match de l'AC Milan. Cela s'est passé en février 2018 et le club demande à la commune de participer aux frais de car, pour un montant de CHF 3425.-. Le Conseil administratif est entré en matière car, parallèlement, le budget comprend des subventions de déplacement pour les vétérans de la Coupe Suisse. Les vétérans ayant été éliminés rapidement, ils ne se déplaceront plus. Par conséquent, que des jeunes utilisent l'argent des plus âgés, pourquoi pas, d'autant que l'expérience a été forte pour ces jeunes. Mais, techniquement et comptablement, on ne peut pas transférer une subvention des vétérans aux juniors, d'où le recours à un dépassement de crédit, compte tenu que la subvention pour les vétérans ne sera pas dépassée. L'exercice sera donc blanc.

M. Savigny précise que les juniors ont été invités à un événement extraordinaire, pour lequel la commune aurait pu entrer en matière mais il s'agit d'une demande indépendante. Ce n'est pas parce que les vétérans n'ont plus besoin de se déplacer que cet argent leur appartient. Il s'agit de deux sujets différents.

M. Escher a une remarque. Il ne s'opposera pas à cette demande mais constate qu'elle aurait pu être prévisible. Ici, la commune est mise devant le fait accompli. Il lui semble que c'est quelque chose qui aurait pu être anticipée.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono ne sait pas si cette invitation était connue au moment de l'établissement du budget, en juin voire septembre 2017.

M. Hilty, délégué au FCPC et membre du Comité du club, répond que le contact s'est fait à la dernière minute.

### f) Invitation de Genève Futur Hockey

M. Trono informe d'une invitation de l'Association Genève Futur Hockey, qui invite les élu-e-s genevois-e-s à la 2<sup>e</sup> édition du Challenge Hockey des élus genevois le 13 avril 2018 à la patinoire des Vernets. Il s'agit d'une action promotionnelle en faveur de la relève du GSH. Il faut passer la feuille des inscriptions aux élus.

## F. Propositions individuelles & questions

### a) Etat de situation des locations au Centre de vie intergénérationnel

M. Gisiger souhaiterait avoir un point de situation des locations au Centre de vie intergénérationnel, pour le restaurant et aussi relativement à l'équipement dans l'ancienne villa.

M. Savigny répond que le restaurant n'est toujours pas loué mais le Conseil administratif a rencontré un groupe intéressé ayant un projet correspondant au cahier des charges. Ce groupe doit revenir avec des compléments et un examen financier abouti. Le Conseil administratif a cru comprendre qu'il attendait de la commune une participation aux investissements. Au niveau des appartements, il reste deux logements de 3 pièces encore à louer. Concernant le mobilier dans les locaux, c'est en cours de réalisation. Pour la salle de rencontre de l'immeuble, les habitants sont sollicités pour contribuer aux besoins en mobilier de cette salle.

### b) Délégués aux associations

M. Cheyroux propose que les noms des délégués aux associations figurent avec chaque association sur la page des associations sur le site internet de la commune.

### c) Règlement du Conseil municipal

M. Cheyroux demande si ce Règlement peut être mis à jour, si possible encore cette année. M. Nierlé répond que c'est prévu au niveau du Bureau.

### d) Talus vers la patinoire

M. Cheyroux signale un risque dans l'environnement de la patinoire. Il y a un talus sur lequel tout le monde patine. Il est devenu boueux et glissant. Il suggère que ce talus soit réensemencé.

### e) Boostage nautique de Pâques

M. Cheyroux annonce qu'il sera possible de s'initier à plusieurs activités aquatiques à la piscine de Perly, à Pâques.

### f) La poste

M. Cheyroux demande s'il y a des nouvelles et si la situation évolue.

M. Savigny répond qu'il est prévu de rencontrer des représentants de la poste en juin, mais que les priorités ont changé à la Poste. La commune prévoit d'écrire à la Confédération pour qu'elle examine le calcul des coûts que donne la Poste pour justifier de la fermeture d'offices. Avec l'affaire Car Postal, on peut douter que la Poste ne déforme pas les chiffres.

### g) Documents électroniques

M. Hilty demande s'il serait possible de recevoir la documentation du Conseil municipal en version électronique, plutôt que papier.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gisiger signale que pas tout le monde est équipé pour ouvrir et imprimer les documents.

M. Escher indique que si tout le monde reçoit les documents électroniquement, tout le monde viendra avec son PC et cela rendra les débats moins suivis.

M. Cheyroux demande si un projet d'électronisation existe au niveau de l'ACG.

M. Simon peut donner l'exemple de la commune de Satigny qui a donné des tablettes à tous ses Conseillers municipaux il y a deux ans mais qu'il y en a toujours qui préfèrent le papier.

### h) Chemin de la Lissole

M. Mouton demande que le service communal qui gère les routes se penche sur le cas du chemin de la Lissole. En plus d'être toujours sale, ce chemin a un trou qui se remplit d'eau et devient invisible lorsque la flaqué occupe toute la largeur du chemin. Il y a un certain danger pour les deux-roues, ce trou devrait être bouché rapidement.

M. Trono remercie de cette information. L'urgence sera traitée mais il signale que la commune a un projet d'aménagement pour ce chemin, qu'il doit présenter au Conseil administratif avant de revenir vers le Conseil municipal.

### i) Plantes au milieu de la salle du Conseil municipal

Mme Fournier trouve que les plantes vertes bouchent la vue et ne permettent pas aux Conseillers municipaux de se voir. Elle demande qu'elles soient coupées.

### j) Cuisines scolaires sur le site internet

M. Delaude signale que l'association des restaurants scolaires manque sur la page des associations du site internet de la commune.

Il signale que, depuis un iPad, il y a pas mal de bugs si l'on surfe sur le site de la commune. Il suggère qu'on voie si c'est un problème du site.

M. Simon annonce son absence des deux prochaines séances du Conseil municipal.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente lève la séance à 22h55.

La Présidente du Conseil  
Simone Bowman

Le Vice-Président  
Christian Cheyroux

Le Secrétaire  
Jacques Nierlé